SAGE ARVE

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

21 décembre 2018

SM3A SAGE Arve

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la dernière CLE
2. Adoption des rapports d'activité 2017 et 2018
3. Gouvernance : quels changements dans le fonctionnement de la CLE ?
4. Information sur le contrat global avec l'Agence de l'Eau
5. Actions de mise en œuvre du SAGE et zoom sur démarches se rapportant au SAGE
6. Orientations du futur PAPI
7. Information sur les derniers avis de la CLE
8. Questions diverses

1

Validation du compte-rendu de la dernière CLE

2

Adoption des rapports d'activité 2017 et 2018

Rapports d'activité

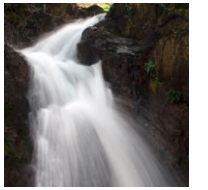

Années 2017 et 2018 :

Article 12 des règles de fonctionnement de la CLE : Bilan d'activité

En application de l'article R 212-34 du code de l'environnement, la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté pris en application de l'article R. 212-26 ou de l'article R. 212-27 du code de l'environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de département, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin.

Rapports d'activité

Années 2017 et 2018 :

Contenu des rapports d'activité :

- Bilan des réunions et des ordres du jours
- Bilan des études, actions de communication et autres prestations réalisées
- Bilan des avis émis
- Bilan des dépenses engagées par la structure porteuse

En résumé :

« Les années 2017 et 2018 ont été marquées par la fin de la consultation du public et l'approbation du SAGE. Ce fut aussi une période de transition vers la phase de mise en œuvre du SAGE avec notamment un nombre important d'avis produits sur les dossiers loi sur l'eau. »

Rapports d'activité

Années 2017 et 2018 :

Débat et vote d'adoption des 2 rapports d'activité

3

Gouvernance : quels changements dans le fonctionnement de la CLE ?

Après l'approbation du SAGE → Mise en œuvre du SAGE :

- Dispositions de compatibilité et règles → Prescriptions
- Dispositions d'action → Planification de travaux / Amélioration des connaissances
- Dispositions de gestion → Principe de gestion / Rappel de la réglementation

Le SAGE :

- Fixe le cap
- Impulse les changements
- Accompagne des acteurs
- Facilite la conception des projets et des documents d'urbanisme

Après l'approbation du SAGE → Mise en œuvre du SAGE :

- Dispositions de compatibilité et règles → Prescriptions
- Dispositions d'action → Planification de travaux / Amélioration des connaissances
- Dispositions de gestion → Principe de gestion / Rappel de la réglementation

Quel(s) rôle(s) pour la CLE ?

Le SAGE :

- Fixe le cap
- Impulse les changements
- Accompagne des acteurs
- Facilite la conception des projets et des documents d'urbanisme

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Un nouveau rôle pour la CLE qui reste important :

Article 2 des règles de fonctionnement de la CLE :

« En application de l'article L212-4 du code de l'environnement, la CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'action. Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la CLE ».

Circulaire du 21 avril 2008 :

« La CLE conserve, dans cette nouvelle phase, son rôle de noyau opérationnel pour le suivi et la coordination des actions nécessaires à la mise en œuvre du SAGE. Elle doit rester un élément fort de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans une politique de gestion de l'eau et de la rivière. »

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Un nouveau rôle pour la CLE qui reste important :

Circulaire du 21 avril 2008 :

« Le SAGE approuvé (…) il est souvent nécessaire de :

- Préciser l'articulation de la CLE avec la structure porteuse et les différents maîtres d'ouvrage ;

- Définir une procédure interne comportant, le cas échéant, une délégation de signature pour examiner les documents ou décisions qui sont soumis à consultation de la CLE ;

- Préciser le positionnement de la CLE sur les documents pour lesquels la réglementation ne prévoit pas sa consultation (…)(ex : ICPE, documents d'urbanisme…). Dans ce cas, l'opportunité de la consultation de la CLE est laissée à l'appréciation de l'instructeur de la procédure ou du maître d'ouvrage. »

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Un nouveau rôle pour la CLE qui reste important :

Missions de la CLE en phase de mise en œuvre (guide SAGE 2012) :

Mission obligatoires :

- **Emettre des avis** sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau dans le périmètre du SAGE. Cet avis est donné sur la compatibilité du projet vis-à-vis des orientations et dispositions du SAGE.

- **Etablir un bilan annuel**, adopté en séance plénière et transmis aux préfets de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin

- **Suivre l'avancement du SAGE** au travers d'un tableau de bord

- **Mener la révision du SAGE**, (par ex. suite aux modifications introduites par la révision des SDAGE tous les 6 ans)

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Un nouveau rôle pour la CLE qui reste important :

Missions de la CLE en phase de mise en œuvre (guide SAGE 2012) :

Mission facultatives :

- **Conduite de projet du SAGE**, un rôle de facilitateur (projets orphelins, perte de vitesse de certains projets, thématique ambitieuse nécessitant une mobilisation générale des acteurs au delà des sphères administratives traditionnelles…)
- **La mission de conseil** (projets intéressants directement ou indirectement le domaine de l'eau : urbanisme, aménagement du territoire…)
- **Lancer des réflexions techniques sur les points de blocages à l'application du SAGE**
- **Assurer la communication du SAGE** vis-à-vis des élus et des usagers

Après l'approbation du SAGE → Mise en œuvre du SAGE :

Points clé :
Préciser les aspects opérationnels de la maîtrise d'ouvrage :

- **les maîtres d'ouvrage pressentis pour les principales dispositions** : les élus de la CLE peuvent dans certains cas favoriser l'émergence de maîtres d'ouvrage nouveaux ou motiver des maîtres d'ouvrages existants ;

- **l'estimation financière des dispositions** comparée aux capacités financières des structures existantes. Les membres de la CLE et l'animateur peuvent à ce titre mobiliser les financeurs potentiels dès la phase d'élaboration ;

- **la programmation et l'échéancier** des activités de mise en œuvre.

Après l'approbation du SAGE → Mise en œuvre du SAGE :

Points clé :
Préciser les moyens alloués à la CLE

- **l'organisme chargé de suivre la mise en œuvre** ;
- **les moyens humains et matériels de l'animation du SAGE** qui doivent être proportionnels aux ambitions formulées.

Doctrine du bassin Rhône-Méditerranée pour reconnaître et promouvoir les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) – 20 nov. 2015

« Le comité de bassin demande aux EPAGE ou aux EPTB de porter l'animation des démarches de planification et de concertation (SAGE, SLGRI, PGRE, contrats de milieux) et de s'appuyer pour cela sur une instance de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés du bassin versant (CLE, comité de rivière...) »

Après l'approbation du SAGE → Mise en œuvre du SAGE :

→ Exemples de conventions signées entre les CLE, les principaux maîtres d'ouvrages et la structure porteuse

→ Exemple de signature de contrats opérationnels (contrats de rivière…)

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Point clé : Tableau de bord
4 groupes d'indicateurs de mise en œuvre des dispositions

- **Suivi des opérations**
- **Etat des milieux**
- **Niveaux de pression**
- **Réponses**

○	○	○	Pas d'action prévue à moyen terme ou préconisation non respectée
●	○	○	Action en préparation
●	●	○	Action en cours
●	●	●	Action réalisée ou préconisation respectée

			La nappe alluviale de la plaine de l'Ain
	4-01	SAGE	**Reconvertir en prairie les espaces situés dans les périmètres de protection rapprochée des captages**
○ ○ ○			Pas de démarche volontaire mise en place
	4-02	SAGE	**Encourager la mise en place d'actions volontaires comme par exemple les CTE en priorité dans les zones fortement polluées**
● ○ ○			Démarches CAD en cours au niveau départemental : enjeu qualité retenu pour la Basse Vallée de l'Ain

- **1ère proposition d'indicateurs** dans le rapport environnemental du SAGE (obligation règlementaire), mais la majeure partie du travail est à faire.
- **Attention aux moyens** affectés pour bâtir et renseigner le TB :

« Tenir compte de la charge de travail nécessaire à la construction de l'outil tableau de bord (souvent 4 à 6 mois), puis à sa mise à jour régulière (durée très variable selon le niveau de détail et l'utilisation ou non de Systèmes d'Information Géographique (SIG)) » (Guide du SAGE 2012)

Après l'approbation du SAGE → Suivi de la mise en œuvre du SAGE par la CLE :

Point clé : Engager la révision du SAGE

- **Poursuivre les réflexions initiées dans le SAGE n°1**
- **Engager des réflexions nouvelles**

DISCUSSION

Questions :

- Au-delà des mission obligatoires, quelles nouvelles missions la CLE veut-elle assumer ?
- Quelle articulation avec la structure porteuse ?
- Quels moyens alloués / quelles sources de financements ?
- Quelle articulation avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage ?
- Quel fonctionnement interne ?
- …

Un premier cas concret :

La gouvernance du contrat global (cf. courrier de l'Agence de l'Eau)

4

Le contrat global du bassin versant de l'Arve

Le projet de contrat global

(cf. courrier Agence de l'eau)

- Périmètre : Sous bassin versant ARVE (HR_06_01) et Giffre (HR_06_06)
- Durée : 2019-2021
- Contenu :
  - Priorité au grand cycle de l'eau
  - → mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE
  - → actions prioritaires de mise en œuvre du SAGE :
    - Délimitation des EBF
    - Etudes volumes prélevables
    - Stratégie zones humides
    - Stratégie qualité de l'eau
    - Préservation des ressources stratégiques
  - → Opérations de restauration morphologique des rivières, zones humides et continuité (liste 2)

Le projet de contrat global

(cf. courrier Agence de l'eau)

- Périmètre : Sous bassin versant ARVE (HR_06_01) et Giffre (HR_06_06)
- Durée : 2019-2021
- Contenu proposé :
  - Petit cycle de l'eau :
  - → Méthanisation des boues, projets d'économie d'eau (réseaux AEP), désimperméabilisation / infiltration des EP, rejets réseaux par temps de pluie
  - → actions d'investissement des services d'eau et d'assainissement réservés aux zones de revitalisation rurales (< 10%)
  - → Opération collective Arve Pure n°3

Le projet de contrat global

(cf. courrier Agence de l'eau)

- Périmètre : Sous bassin versant ARVE (HR_06_01) et Giffre (HR_06_06)
- Durée : 2019-2021
- Contenu proposé :
  - Animation (postes):
  - → Resserrement autour des missions d'animation et missions d'accompagnement des opérations
  - → Evolution des règles de financements

Le projet de contrat global

(cf. courrier Agence de l'eau)

- Elaboration :
  - Supervision d'un comité de pilotage tripartite : Président SM3A – Président CLE – Directeur délégation Lyon de l'AE

Calendrier proposé :

Novembre 2018 : Contenu de l'opération Arve Pure / modalités d'intégration du petit cycle de l'eau

Décembre 2018- Janvier 2019 : Recueil des projets

Février – mars 2019 : Validation du contenu par la CLE

Fin mars 2019 : Dépôt du projet de contrat à l'AE

DISCUSSION

Le projet de contrat global

(cf. courrier Agence de l'eau)

5

Actions de mise en œuvre du SAGE et zoom sur démarches se rapportant au SAGE

Opérations identifiées au SAGE

- **121 opérations (travaux, études…) identifiées** : Dispositions du PAGD

Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides et restaurer les milieux dégradés

Préserver les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau

RIV-1	Délimiter les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau du périmètre	Acteur(s) pressenti(s)
		Collectivités territoriales ou leurs établissements publics en charge de la compétence GEMAPI

Typologie	Calendrier
Mise en compatibilité	2018
	2019
Action	2020
	2021
Gestion	2022
	2023

Localisation géographique

Ensemble des cours d'eau du périmètre

Prolongation par une règle : NON

CONTEXTE

L'occupation historique des fonds de vallée et le corsetage des cours d'eau entre les ouvrages linéaires (digues, protections de berge, entonnements de ponts…) ont entraîné une chenalisation des lits mineurs et une disparition des espaces alluviaux et d'une grande partie des zones inondables. Ces aménagements ont entraîné une dégradation des fonctionnalités naturelles des cours d'eau : régulation des crues et du transport solide, perte de biodiversité, limitation de l'autoépuration naturelle et de l'alimentation des nappes d'accompagnement etc. Si aujourd'hui les efforts de préservation des zones inondables et des milieux naturels ont permis de freiner cette tendance, l'urbanisation et se poursuit à un rythme qui reste soutenu constituant une pression toujours forte sur ces espaces.

Des démarches destinées à délimiter un « Espace de Bon Fonctionnement » (EBF) des cours d'eau ont commencé à être engagées sur le territoire. Compte tenu des enjeux, la CLE se donne pour objectif de généraliser les expériences déjà conduites sur son périmètre et d'y délimiter les espaces de bon fonctionnement de l'ensemble des torrents et des rivières dans un délai de 5 années.

CONTENU DE LA DISPOSITION

DISPOSITION D'ACTION :

Dans un objectif de non dégradation et de restauration des cours d'eau, il est nécessaire de délimiter les espaces de bon fonctionnement (EBF), au sens du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, de l'ensemble des cours d'eau du périmètre du SAGE dans un délai de 5 ans suivant l'approbation du SAGE.

Il est donc important d'engager dès l'approbation du SAGE un travail de délimitation de ces espaces. Le travail de cartographie devra être mené de façon prioritaire dans les secteurs à urbanisation rapide, sur les territoires élaborant un SCOT, sur les linéaires de cours d'eau faisant l'objet de réflexions relatives à la gestion des risques, à la gestion des ou-

Nature de la disposition

Acteurs pressentis

Description de l'action (objectifs, points de vigilance, calendrier …)

Opérations identifiées au SAGE

- **121 opérations (travaux, études…) identifiées** : Calendrier

Phasage des actions

Thématique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
EBF	Identification des territoires prioritaires EBF prioritaires (RIV-1)	Délimitation des EBF sur territoires prioritaires (études et concertation locale) (RIV-1)		Délimitation des EBF sur les autres territoires (études et concertation locale) (RIV-1)								
EBF		Elaboration de la stratégie foncière EBF (RIV-2)		Mise en œuvre de la stratégie foncière EBF (RIV-2)								
Restauration piscicole / continuité biologique	Etude de la continuité du Foron de Scionzier (RIV-3)		**Restauration de la continuité du Foron dans la traversée de Scionzier (RIV-3)**									
Restauration piscicole / continuité biologique	Etude hydromorphologie de l'Ugine (RIV-3)		**Restauration de la continuité de l'Ugine (RIV-3)**									
Restauration piscicole / continuité biologique	Etude de l'Arve médiane (dont seuil de Vougy et confluence du Giffre) (RIV-8)		**Restauration de la continuité de l'Arve moyenne (RIV-3)**									
Restauration piscicole / continuité biologique	**Restauration de la continuité des seuils Métral, pont de Filliges, SNCF de Marignier, pont du Perret (RIV-3)**											
Restauration piscicole / continuité biologique	Seuil RD 19 Nant de Sion (RIV-3)		**Restauration de la continuité sur le seuil de la RD 19 Nant de Sion (RIV-3)**									
Restauration piscicole / continuité biologique	Etudes biologiques / piscicoles (RIV-8)											

Calendrier indicatif

Opérations identifiées au SAGE

- **121 opérations (travaux, études…) identifiées** : Tableau récapitulatif (document de travail)

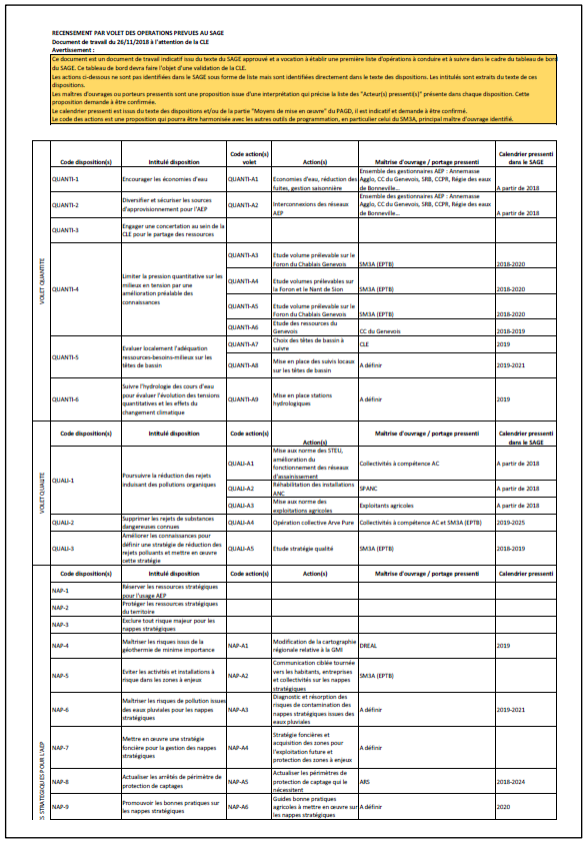

RECENSEMENT PAR VOLET DES OPERATIONS PREVUES AU SAGE
Document de travail du 26/11/2018 à l'attention de la CLE
Avertissement :

Ce document est un document de travail indicatif issu du texte du SAGE approuvé et a vocation à établir une première liste d'opérations à conduire et à suivre dans le cadre du tableau de bord du SAGE. Ce tableau de bord devra faire l'objet d'une validation de la CLE.
Les actions ci-dessous ne sont pas identifiées dans le SAGE sous forme de liste mais sont identifiées directement dans le texte des dispositions. Les intitulés sont extraits du texte de ces dispositions.
Les maîtres d'ouvrages ou porteurs pressentis sont une proposition issue d'une interprétation qui précise la liste des "Acteur(s) pressenti(s)" présente dans chaque disposition. Cette proposition demande à être confirmée.
Le calendrier pressenti est issu du texte des dispositions et/ou de la partie "Moyens de mise en œuvre" du PAGD, il est indicatif et demande à être confirmé.
Le code des actions est une proposition qui pourra être harmonisée avec les autres outils de programmation, en particulier celui du SM3A, principal maître d'ouvrage identifié.

	Code disposition(s)	Intitulé disposition	Code action(s) volet	Action(s)	Maîtrise d'ouvrage / portage pressenti	Calendrier pressenti dans le SAGE
VOLET QUANTITE	QUANTI-1	Encourager les économies d'eau	QUANTI-A1	Economies d'eau, réduction des fuites, gestion saisonnière	Ensemble des gestionnaires AEP : Annemasse Agglo, CC du Genevois, SRB, CCPR, Régie des eaux de Bonneville…	A partir de 2018
	QUANTI-2	Diversifier et sécuriser les sources d'approvisionnement pour l'AEP	QUANTI-A2	Interconnexions des réseaux AEP	Ensemble des gestionnaires AEP : Annemasse Agglo, CC du Genevois, SRB, CCPR, Régie des eaux de Bonneville…	A partir de 2018
	QUANTI-3	Engager une concertation au sein de la CLE pour le partage des ressources				
	QUANTI-4	Limiter la pression quantitative sur les milieux en tension par une amélioration préalable des connaissances	QUANTI-A3	Etude volume prélevable sur le Foron du Chablais Genevois	SM3A (EPTB)	2018-2020
			QUANTI-A4	Etude volumes prélevables sur le Foron et le Nant de Sion	SM3A (EPTB)	2018-2020
			QUANTI-A5	Etude volume prélevable sur le Foron du Chablais Genevois	SM3A (EPTB)	2018-2020
			QUANTI-A6	Etude des ressources du Genevois	CC du Genevois	2018-2019
	QUANTI-5	Evaluer localement l'adéquation ressources-besoins-milieux sur les têtes de bassin	QUANTI-A7	Choix des têtes de bassin à suivre	CLE	2019
			QUANTI-A8	Mise en place des suivis locaux sur les têtes de bassin	A définir	2019-2021
	QUANTI-6	Suivre l'hydrologie des cours d'eau pour évaluer l'évolution des tensions quantitatives et les effets du changement climatique	QUANTI-A9	Mise en place stations hydrologiques	A définir	2019
VOLET QUALITE	**Code disposition(s)**	**Intitulé disposition**	**Code action(s)**	**Action(s)**	**Maîtrise d'ouvrage / portage pressenti**	**Calendrier pressenti dans le SAGE**
	QUALI-1	Poursuivre la réduction des rejets induisant des pollutions organiques	QUALI-A1	Mise aux norme des STEU, amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement	Collectivités à compétence AC	A partir de 2018
			QUALI-A2	Réhabilitation des installations ANC	SPANC	A partir de 2018
			QUALI-A3	Mise aux norme des exploitations agricoles	Exploitants agricoles	A partir de 2018
	QUALI-2	Supprimer les rejets de substances dangereuses connues	QUALI-A4	Opération collective Arve Pure	Collectivités à compétence AC et SM3A (EPTB)	2019-2025
	QUALI-3	Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie	QUALI-A5	Etude stratégie qualité	SM3A (EPTB)	2018-2019
5 STRATEGIQUES POUR L'AEP	**Code disposition(s)**	**Intitulé disposition**	**Code action(s)**	**Action(s)**	**Maîtrise d'ouvrage / portage pressenti**	**Calendrier pressenti**
	NAP-1	Réserver les ressources stratégiques pour l'usage AEP				
	NAP-2	Protéger les ressources stratégiques du territoire				
	NAP-3	Exclure tout risque majeur pour les nappes stratégiques				
	NAP-4	Maîtriser les risques issus de la géothermie de moindre importance	NAP-A1	Modification de la cartographie régionale relative à la GMI	DREAL	2019
	NAP-5	Eviter les activités et installations à risque dans les zones à enjeux	NAP-A2	Communication ciblée tournée vers les habitants, entreprises et collectivités sur les nappes stratégiques	SM3A (EPTB)	
	NAP-6	Maîtriser les risques de pollution issues des eaux pluviales pour les nappes stratégiques	NAP-A3	Diagnostic et résorption des risques de contamination des nappes stratégiques issues des eaux pluviales	A définir	2019-2021
	NAP-7	Mettre en œuvre une stratégie foncière pour la gestion des nappes stratégiques	NAP-A4	Stratégie foncières et acquisition des zones pour l'exploitation future et protection des zones à enjeux	A définir	
	NAP-8	Actualiser les arrêtés de périmètre de protection de captages	NAP-A5	Actualiser les périmètres de protection de captage qui le nécessitent	ARS	2018-2024
	NAP-9	Promouvoir les bonnes pratiques sur les nappes stratégiques	NAP-A6	Guides bonne pratiques agricoles à mettre en œuvre sur les nappes stratégiques	A définir	2020

Structure du document :

- Volet → disposition → action ou groupe d'actions
- MOA / pilotage pressenti
- Calendrier pressenti par le SAGE

Ce document demande à être partagé avec l'ensemble des acteurs impliqués, complété et amendé avant finalisation = base du futur tableau de bord de la mise en œuvre du SAGE

Opérations identifiées au SAGE

Démarches conduites sous la responsabilité de la CLE en tant qu'instance de pilotage et/ou de concertation :

- Choix des secteurs à suivre pour évaluer localement l'adéquation entre les besoins et les ressources sur les têtes de bassin versant,
- Etudes volumes prélevables (en cours),
- Etude stratégie qualité des eaux (en cours),
- Délimitation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (en cours),
- Stratégie zones humides (en cours),
- Zones prioritaires pour la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

Opérations identifiées au SAGE

Actions relevant d'autres maîtres d'ouvrage déjà pré-identifiés :

- Selon leurs compétences et leur périmètre d'intervention.

Les actions pour lesquelles les maîtrises d'ouvrage sont déjà pré-identifiées nécessitent dans un premier temps de voir cette maîtrise d'ouvrage confirmée. Les moyens et le calendrier de mise en œuvre demandent aussi à être précisé par l'organisme compétent.

Opérations identifiées au SAGE

Actions orphelines, sans maîtrise d'ouvrage pré-identifiée :

- Diagnostic et résorption des risques de contamination des nappes stratégiques issues des eaux pluviales,
- Etude de la nappe du Giffre dans la plaine Taninges-Samoëns, dont caractérisation du potentiel d'exploitation en zones 2 futures,
- Etude du fonctionnement de la nappe du cône de déjection du Giffre (Marignier – Thyez), dont caractérisation du potentiel d'exploitation en zones 2 futures et suivi des contaminations,
- Recherche d'eau potable dans le défilé Sallanches-Magland,
- Actualisation de l'inventaire départemental des zones humides,
- Opérations de réduction opérationnelle de la vulnérabilité sur les territoires exposés aux risques d'inondation.

Opérations identifiées au SAGE

Actions terminées ou largement engagées :

- Etude du sillon profond de Scientrier (SRB),
- Etude du sillon profond d'Arthaz (Annemasse Agglo),
- Recherche d'eau dans la banquette d'Arenthon (SRB),
- Reprise du seuil Métral sur le Borne (SM3A),
- Reprise du seuil du pont de Fillinges sur la Menoge (CD74),
- Reprise du seuil SNCF de Marignier sur le Giffre (SM3A),
- Reprise du seuil du pont du Perret sur le Giffre (SM3A),
- Etude préalable au rétablissement piscicole de l'Ugine à Passy (SM3A),
- Etude de vulnérabilité sur l'Arve (SM3A),
- Etude de l'Arande (CC Genevois),
- Etude hydraulique des ZEC de l'Arve (SM3A)

DISCUSSION

Opérations identifiées au SAGE

→ Un travail d'animation à conduire :

- Informer les parties prenantes
- Identifier les maîtrises d'ouvrage non définies :
  - Etudes nappes orphelines,
  - Recherche en eau,
  - Etudes et travaux en lien avec des mesures compensatoires identifiées,
  - Inventaire ZH départemental,
  - Opérations de réduction de la vulnérabilité.

- Confirmer et préciser les modalités de portage pour les maîtrises d'ouvrage identifiées :
  - Priorisation
  - Moyens,
  - Calendrier de mise en œuvre,
  - Cadre juridique et financier de mise en œuvre des actions (compétence, modalités de financement …)

Zoom sur les actions prioritaires

- **Stratégie qualité de l'eau : correspond à plusieurs démaches**

Objectif pour Arve Pure 2018 :

- Actualiser les enjeux et l'inventaire des sources de pollution
- Identifier les flux principaux de contaminants (nutriments, HAP) et les sources
- Apporter des données / aux possibles obligations de diagnostic amont des réseaux assainissement (selon résultats RSDE -rech amont de substances dangereuses en réseaux)

Objectif Contrat de rivière Giffre et Risse:

- Bilan du contrat de rivière dont évolution de la qualité des eaux

Objectifs / SAGE de l'Arve :

- Dispo QUALI-3 : Améliorer les connaissances pour définir une stratégie de la réduction des rejets polluants et mettre en œuvre cette stratégie
- Participer au bilan et vision nouvelle opération ➔ stratégie d'action

Zoom sur les actions prioritaires

Campagne de mesure : Analyses milieux complémentaires

Fin 2018

PHASE 1 - Etat des lieux / diagnostic

M1: **Etat des lieux** des données qualité

M2: Analyse des **pressions** *(assainissement, entreprises, agri, infrastructures, sols pollués, etc…)*

M3: **Estimation des flux de polluants**

M4: Analyse **sensibilité** milieux et usages

M5: **Obligations règlementaires**

M6: Etude de l'impact **du sel de déneigement**

M7- **Def programme de mesures / analyses milieux** complémentaire

M8: **Diagnostic partagé**

+ Infos RSDE 2018 STEP

PHASE 2 – Définition d'une stratégie globale qualité
(CT 2022 ; MT 2027)

M9: **« scénario tendanciel »** / analyse stratégique

M10: Définition d'une **stratégie partagée**, multi acteurs, et plan d'actions

Fin 2019

M11: **Concertation** : comités, CLE (ateliers) …

Zoom sur les actions prioritaires

- **Stratégie qualité de l'eau**

COPIL des financeurs du 19 novembre :

- Cadrage de la campagne de mesures

→ **Proposition (carte et nature des analyses qualité des eaux) envoyée dans la note de synthèse de la CLE :**

→ 58 points de mesure projetées

→ Paramètres analysés selon les points de mesures :

Physico-chimie, IBD, IBGN, Indice poisson

Chlorures

Médicaments

Micropolluants organiques (HAP)

Métaux

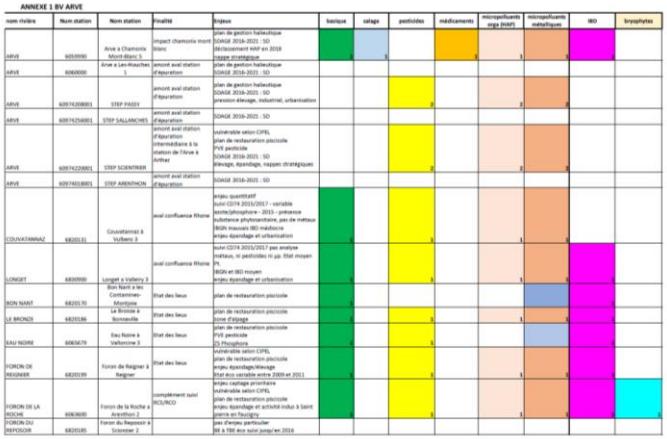

ANNEXE 1 BV ARVE

nom rivière	Num station	Nom station	Finalité	Enjeux	biologie	salage	pesticides	médicaments	micropolluants orga (HAP)	micropolluants métalliques	IBD	bryophytes
ARVE	6059990	Arve à Chamonix Mont-Blanc 3	impact chamonix mont blanc	plan de gestion halieutique SDAGE 2016-2021 : SD déclassement MEF en 2018 rapge stratégique		1		1	1	1		
ARVE	6060000	Arve à Les-Houches 1	amont aval station d'épuration	plan de gestion halieutique SDAGE 2016-2021 : SD								
ARVE	60974200001	STEP PASSY	amont aval station d'épuration	plan de gestion halieutique SDAGE 2016-2021 : SD pression élevage, industriel, urbanisation			1		1	1		
ARVE	60974250001	STEP SALLANCHES	amont aval station d'épuration	SDAGE 2016-2021 : SD								
ARVE	60974220001	STEP SCIENTRIER	amont aval station d'épuration intermédiaire à la station de l'Eve à Arthaz	vulnérabile selon CIPEL plan de restauration piscicole PVE pesticide SDAGE 2016-2021 : SD élevage, épandage, rapgen stratégiques			1		1	1		
ARVE	60974230001	STEP ARENTHON	amont aval station d'épuration	SDAGE 2016-2021 : SD								
COUVATANNAZ	6820131	Couvatannaz à Vulbens 3	aval confluence Rhone	enjeu quantitatif suivi CDT4 2015/2017 - variable azote/phosphore - 2013 - prémence substance phytosanitaire, pas de métaux IBGN mauvais IBD médiocre enjeu épandage et urbanisation	1		1		1	1		
LONGET	6830900	Longet a Valleiry 3	aval confluence Rhone	suivi CDT4 2015/2017 pas analyse métaux, ni pesticides ni pp. Etat moyen Pt. IBGN et IBD moyen enjeu épandage et urbanisation	1		1		1	1	1	
RON NANT	6821170	Ron Nant a les Contamines-Montjoie	Etat des lieux	plan de restauration piscicole	1					1	1	
LE BRONZE	6821186	Le Bronze à Bonneville	Etat des lieux	plan de restauration piscicole zone d'épage	1		1		1	1	1	
EAU NOIRE	6083679	Eau Noire à Vallorcine 3	Etat des lieux	plan de restauration piscicole PVE pesticide TS Phosphore	1		1			1	1	
FORON DE REGINER	6820139	Foron de Reginer à Reginer	Etat des lieux	vulnérabile selon CIPEL plan de restauration piscicole enjeu épandage/élevage Etat eco variable entre 2009 et 2011	1		1		1	1	1	
FORON DE LA ROCHE	6083600	Foron de la Roche à Arenthon 2	complément suivi RCS/RCO	enjeu captage prioritaire vulnérabile selon CIPEL plan de restauration piscicole enjeu épandage et activité rsbo à Saint Jeoire en Faucigny	1		1		1	1	1	1
FORON DU REPOSOIR	6820185	Foron du Reposoir à Scionzier 2		pas d'enjeu particulier RE à TBE eco sont jusqu'en 2016								

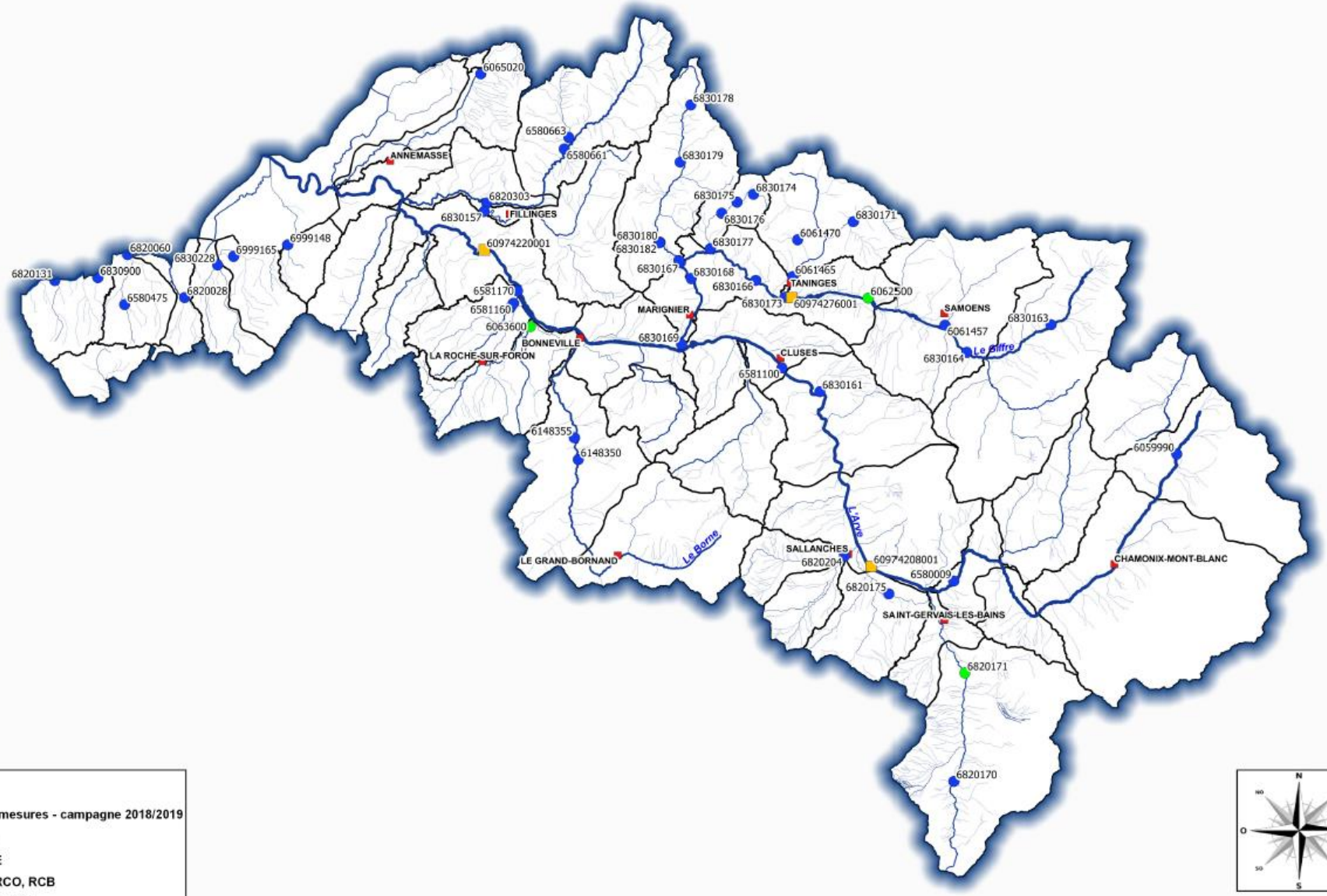

Légende

Stations de mesures - campagne 2018/2019

- STEP
- ETUDE
- RCS, RCO, RCB
- Indéterminé

Carte A.0.	Carte d'ensemble du bassin versant	Carte de localisation des stations de mesures	Réf : 18CRA173	Dernière mise à jour : 30/11/2018
		Etude qualité - bassin de l'Arve	Projection : L93 — 1:250 000	Impression : A3
	Maîtrise d'ouvrage : SM3A - Concepteur : SUEZ Consulting	Sources : surveillance des eaux : SIERM - hydrographie : DDT Police de l'Eau - autres données : SM3A		0 — 7000 m

DISCUSSION

Zoom sur les actions prioritaires

Stratégie qualité de l'eau

COPIL des financeurs du 19 novembre :

- Cadrage de la campagne de mesures

→ **Proposition (carte et nature des analyses qualité des eaux) envoyée dans la note de synthèse de la CLE :**

→ Réactions et propositions complémentaires à faire au mois de janvier 2019

6

Présentation de l'état d'avancement du futur Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations (PAPI)

7

Information : Derniers avis de la CLE

Avis de la CLE:

Depuis la dernière séance plénière de la CLE, le bureau a émis plusieurs avis par délégation de la CLE, conformément à l'article 7 de ses règles de fonctionnement.

Il en tient informé la CLE :

- Aménagement d'une zone de régulation sédimentaire sur le Nant de Père (commune des Sixt-Fer à Cheval);
- Ecoparc de Neydens ;
- Projet d'état des lieux du SDAGE / Propositions d'ajustements ;
- Travaux de confortement des digues du Giffre en aval du pont ferroviaire (commune de Marignier)

Avis de la CLE:

Depuis la dernière séance plénière de la CLE, le bureau a émis plusieurs avis par délégation de la CLE, conformément à l'article 7 de ses règles de fonctionnement.

Il en tient informé la CLE :

- **Aménagement d'une zone de régulation sédimentaire sur le Nant de Père (commune des Sixt-Fer à Cheval)**

La CLE émet un avis favorable au projet de zone de régulation sédimentaire du Nant des Pères dans la mesure où :

- **il participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens et à la gestion des matériaux solide ;**
- **il ne porte pas atteinte à la continuité du transport solide du Giffre,**
- **il contribue à l'amélioration des milieux naturels aquatiques.**

La CLE rappelle également la nécessité d'inscrire dans l'arrêté d'autorisation les modalités de lutte contre l'expansion des plantes invasives proposées par le pétitionnaire en phase de travaux. La CLE souhaite que le suivi post-travaux soit mis en œuvre sur une durée au minimum de 3 ans et donne lieu à la suppression des plantes invasives si nécessaire.

Avis de la CLE:

Depuis la dernière séance plénière de la CLE, le bureau a émis plusieurs avis par délégation de la CLE, conformément à l'article 7 de ses règles de fonctionnement.

Il en tient informé la CLE :

- **Ecoparc de Neydens**

La CLE juge le projet d'aménagement de de l'Ecoparc du Genevois compatible avec le projet de SAGE et émet un avis favorable au projet. Elle insiste sur l'effort d'intégration des enjeux eaux pluviales et zones humides dans la conception du projet.

Avis de la CLE:

Depuis la dernière séance plénière de la CLE, le bureau a émis plusieurs avis par délégation de la CLE, conformément à l'article 7 de ses règles de fonctionnement.

Il en tient informé la CLE :

- **Projet d'état des lieux du SDAGE / Propositions d'ajustements**

Qualité des eaux superficielles

	N°	Secteurs	*Proposition de demande de modification de l'état des lieux du SDAGE*
Nutriments urbains et industriels	1	Giffre en amont de Morillon	*Demander de diminuer le niveau d'impact de moyen à faible*
Nutriments agricoles	2	Borne, Giffre et affluents, Menoge	*Demande d'intégration des rejets d'élevage dans la méthode de caractérisation des impacts, demande d'augmentation du niveau d'impact des nutriments agricoles de faible à moyen sur le Borne, la Menoge et le Giffre et ses affluents (Foron de Mieussy, Risse). Vigilance sur les autres territoires à forte activité d'élevage.*
Pesticides	3	Bonnant	*Demande de diminuer le niveau d'impact par les pesticides de moyen à faible sur le Bonnant, la Sallanche, le Giffre, l'Arpettaz, le Risse, le Foron de Mieussy*
	4	Sallanche	
	5	Giffre	
	6	Arpettaz	
	7	Risse	
	8	Foron de Mieussy	

Etat quantitatif

	N°	Secteurs	*Proposition demande de modification de l'état des lieux du SDAGE*
Altération du régime hydrologique	9	Arve médiane	*Demander d'abaisser l'impact de fort à moyen*

Continuité écologique

N°	Secteurs	*Proposition de demande de modification de l'état des lieux du SDAGE*
19	Borne	*Demande d'abaisser l'impact de fort à moyen (travaux effectués)*
20	Foron de Taninges	*Demande d'abaisser l'impact fort à impact moyen (travaux en cours)*
21	Thy	*Demande d'abaisser le niveau d'impact de fort à faible*
22	Arpettaz	*Demande d'abaisser le niveau d'impact de moyen à faible*
23	Berny	*Demande d'abaisser le niveau de pression de fort à faible*
24	Foron de Reignier	*Demande d'abaisser le niveau d'impact de moyen à faible sur le Foron de Reignier*

Eaux souterraines

	N°	Secteurs	*Proposition de demande de modification de l'état des lieux du SDAGE*
Nutriments et pesticides agricoles	25	Nappe du Genevois	*Augmenter l'impact de faible à moyen sur la nappe profonde du Genevois*
Toxiques	26	Nappe du Genevois	*Augmenter le niveau de pression de faible à moyen*

Morphologie

N°	Secteurs	*Proposition demande de modification de l'état des lieux du SDAGE*
14	Giffre	*Demande de passer le Giffre entre les gorges de Tines et le barrage de Taninges d'un impact faible et moyen à un impacts morphologique moyen pour l'ensemble de la plaine alluviale (du télécabine à Taninges, à noter travaux effectués au pont du Perret), puis en impacts faible entre le barrage de Taninges et la confluence du Risse*
15	Bronze	*Demande de passer le Bronze d'un impact morphologique faible à moyen, au regard des pressions sur l'aval de la masse d'eau*
16	Menoge	*Demande de passer d'un impact faible à moyen*
17	Laire	*Demande d'abaisser le niveau d'impact de la Laire de fort à faible*
18	Foron du Chablais Genevois	*Demande d'augmenter le niveau d'impact de faible à moyen dans la traversée urbaine du Foron du Chablais Genevois*

Avis de la CLE:

Depuis la dernière séance plénière de la CLE, le bureau a émis plusieurs avis par délégation de la CLE, conformément à l'article 7 de ses règles de fonctionnement.

Il en tient informé la CLE :

- **Travaux de confortement des digues du Giffre en aval du pont ferroviaire (commune de Marignier)**

La CLE émet un avis favorable au projet de travaux de confortement des digues du Giffre en aval du pont ferroviaire sur la commune de Marignier, dans la mesure où :

il participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens ;

il contribue à l'amélioration des milieux naturels aquatiques et rivulaires, et des continuité écologiques,

La CLE rappelle également la nécessité d'inscrire dans l'arrêté d'autorisation les modalités de lutte contre l'expansion des plantes invasives proposées par le pétitionnaire en phase de travaux. La CLE souhaite que le suivi post-travaux soit mis en œuvre sur une durée au minimum de 3 ans et donne lieu à la suppression des plantes invasives si nécessaire.

Pour minimiser les contraintes des travaux en rivière, la CLE suggère que le SM3A réalise les travaux de reprise du seuil en même temps que les travaux de digues.

8

Questions diverses

SAGE ARVE

Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

Merci de votre attention